

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le lundi 11 août 2025, à 12 h 30, via Teams.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Julie Kristoff, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

M. James Kromida, vice-président
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur, est
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur, SEAFP
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles
M^{me} Myrienne Lusignan, directrice adjointe, Services éducatifs
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M. Michael Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 10-0-0. Motion adoptée. (M^{me} Jennifer Rutt absente lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-08-11-3</u></p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunion à huis clos de la réunion précédente ➤ Frais liés à la contestation judiciaire concernant les coupures budgétaires
	<p>M^{me} Jennifer Rutt se joint à la réunion à 12 h 39.</p>
5.	<p><u>Résolution visant à se joindre à la contestation judiciaire de l'ACSAQ contre les règles budgétaires 2025-2026 et à demander une suspension de l'application</u></p> <p>ATTENDU QU'en plus des compressions budgétaires imposées pour l'exercice 2024-2025, le gouvernement a annoncé, le 12 juin 2025, de nouvelles mesures qui contraindraient la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à réduire son budget de 10,6 millions de dollars pour l'année 2025-2026 (mesure 16032), l'exposant à une pénalité potentielle de 10,4 millions de dollars si elle ne respecte pas les nouvelles cibles de dotation en personnel (mesure 16034), et interdisant l'accès à un montant de 7,8 millions de dollars provenant de son surplus accumulé, compromettant ainsi la prestation de services essentiels aux élèves;</p> <p>ATTENDU QUE le 9 juillet 2025, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a adopté une résolution exhortant le gouvernement à annuler les compressions budgétaires et à rétablir les règles antérieures concernant l'accès aux fonds de surplus accumulé;</p>

ATTENDU QUE le 16 juillet 2025, la Commission scolaire a reçu les règles budgétaires finales approuvées par le Conseil du trésor, lesquelles maintiennent les compressions budgétaires mentionnées ci-dessus, mais introduisent une nouvelle mesure (mesure 16036) qui rendrait disponible environ 9,6 millions de dollars pour atténuer partiellement les compressions, sous réserve du respect de conditions strictes limitant la capacité de la Commission scolaire à exercer pleinement ses fonctions de gestion et de gouvernance, notamment :

- (a) se conformer à une nouvelle cible de dotation en personnel établie par le ministère,
- (b) maintenir les dépenses dans des secteurs désignés comme prioritaires par le gouvernement, notamment au sein d’enveloppes budgétaires dites « mesures dédiées et protégées », qui ne peuvent être utilisées que pour des fins très spécifiques et qui pourraient ne pas correspondre aux priorités de la communauté, et
- (c) participer à des projets de mutualisation à l’échelle régionale et nationale.

ATTENDU QUE des mesures dédiées et protégées ont déjà été déclarées inconstitutionnelles par la Cour d’appel du Québec dans son jugement d’avril 2025 dans le dossier de la *Loi 40* (Association des commissions scolaires anglophones du Québec c. Procureur général du Québec, 2023 QCCS 2965 aux pars. 294–295, 299, 439, confirmé dans 2025 QCCA 282 aux pars. 195–208, 277);

ATTENDU QUE selon les informations dont elle dispose, la Commission scolaire ne prévoit pas actuellement être en mesure de se conformer à la nouvelle cible d’embauche établie par le ministère, et que ce dernier n’a pas répondu aux demandes de clarification concernant la méthode de calcul de cette nouvelle cible avant les échéances des conventions collectives concernées, empêchant ainsi une planification adéquate des effectifs, ce qui pourrait rendre la Commission scolaire à la fois inadmissible à la nouvelle mesure 16036 et assujettie aux compressions prévues par les mesures 16032 et 16034;

ATTENDU QUE les conditions rattachées aux nouvelles mesures restreignent les pouvoirs de gestion et de contrôle garantis par l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, et empêcheraient la Commission scolaire de gérer ses effectifs et d’allouer son financement de manière à répondre aux besoins de ses élèves et de sa communauté;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la CSEM est déterminé à protéger les services et les initiatives qui répondent aux besoins particuliers de ses élèves et de sa communauté;

ATTENDU QUE le ministère exige que tous les organismes scolaires soumettent leur budget pour l’année 2025-2026 au plus tard le 26 septembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR M. PIETRO MERCURI ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) mandate le cabinet Power Law afin de prendre les mesures nécessaires pour que la CSEM se joigne à la contestation judiciaire de l’Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) contre les règles budgétaires 2025-2026 et demande une suspension de l’application.

Vote : 11-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-08-11-5

Sur une motion de M^{me} Chelsea Craig, la réunion est tenue à huis clos à partir de 12 h 37.

Fin de la réunion à huis clos à 12 h 51.

6.

Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PAOLA SAMUEL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 12 h 56.

Vote : 11-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-08-11-6

Signé à Montréal, _____

M. Joe Ortona, président

M^c Nathalie Lauzière, secrétaire générale